**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**MARDI 29 MARS 2022**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, mardi 29 MARS 2022 à 18h00 (vingt-neuf mars deux- mille-vingt-deux à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, TOUYA DULAU Véronique, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT, Johann LOPEZ, MORLIGHEM Xavier

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 18/03/2022.
Madame TOUYA DULAU Véronique est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Repas du 3eme âge
2. Comité des fêtes
3. Récapitulatif des indemnités des Elus
4. Révision du loyer du local professionnel communal
5. Convention de Gestion CDG 40
6. Monuments aux Morts
7. Travaux
8. Présentation et Vote du Budget 2022
9. Choix des Prestataires pour travaux 2022
10. Divers
11. **Repas du 3eme âge**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la déception du Président du 3eme âge, Monsieur Jean Marie Filippozzi, pour le peu de participation de notre part au repas du Samedi 26 Février 2022. Le Président souhaite que les élus fassent un effort de représentation pour le prochain repas en 2023.

1. **Comité des Fêtes**

Monsieur Le Maire trouve dommageable que certains élus aient refusé d’intégrer le comité des fêtes. Il est à relever que cette manifestation nécessite la présence de nombreux bénévoles, et cela sur plusieurs jours, mais que le besoin se fait surtout sentir le vendredi des fêtes. Il n’est nullement demandé une implication de plusieurs jours et chacun donne l’aide qu’il peut.

1. **Récapitulatif des indemnités des élus**

Monsieur le Maire précise aux Conseillers Municipaux, qu’il a l’obligation de présenter un état annuel des indemnités de fonction perçues par les élus, à l’ensemble du conseil. Ainsi, pour l’année 2021, pour chaque adjoint, a été versée par la commune la somme de 3080,40 € brut soit pour un montant global de 9241,20 € brut. Monsieur Le Maire, a perçu 7934,40 € brut pour l’exercice 2021.

1. **Révision du loyer du local professionnel communal**

Monsieur Le Maire fait part au CONSEIL MUNCIPAL d’un mail reçu en mairie de la part de la diététicienne qui occupe jusqu’à lors un des locaux professionnels communaux. Celle-ci nous annonce une modification de son activité professionnelle, ayant trouvé un travail à l’extérieur en supplément. De ce fait, sa présence au local sera réduite et elle nous demande d’aménager son bail commercial dans ce sens, soit pour 2 jours/semaine.

Monsieur Le Maire propose de réduire le montant de son bail à 100 € par mois contre 200 € à ce jour. Avec une possibilité de trouver un second locataire pour les 3 autres jours de la semaine. La diététicienne s’engage à chercher cette deuxième personne. Or Madame JAMAIN, en contact avec Madame VALLE, est intéressée pour y exercer les jours non utilisés. Le montant du bail serait donc lui aussi de 100€/mois.

Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de la rédaction du nouveau bail pour la diététicienne et des signatures afférentes ainsi que la rédaction du bail pour Madame JAMAIN exerçant les médecines alternatives, les 2 documents étant applicables au 1er Mai 2022.

Les 2 professionnelles se partageront donc le local, en bonne intelligence, pour une recette de loyer inchangée pour la Commune.

**5 Convention de Gestion CDG 40**

Monsieur le Maire expose les 3 services proposés par le CDG 40 auxquels la comme se doit d’adhérer désormais afin de protéger ses agents et d’assurer un maintien de service minimum :

**1 Service de Remplacement (adhésion gratuite) :** Le centre de gestion répond aux besoins ponctuels dus à l’absence des agents (congés maladie, congés de paternité-maternité) ou à des surcroits de travail, en mettant du personnel à notre disposition.

**2 Service Médecine Préventive :** Ce service traite le suivi médical des agents des collectivités : visite d’embauche, visite médicale annuelle, visite de reprise, suivi médical spécifique, pour un coût par agent de 77,20 € par an.

**3 Service de Mission de Prévention des Risques professionnels (200 €/an pour une durée de 3 ans) :** La prévention des risques professionnels consiste à éviter un accident de service/travail, une maladie professionnelle**.** De plus, le CDG 40 devra élaborer un document unique d’évaluation des risques professionnels LE DUERP. Ce document recense l’ensemble des risques auxquels sont exposés les agents.Après délibération, et à l’unanimité, l’ensemble du Conseil Municipal valide la proposition d’adhésion des différents services auprès du CDG 40 et charge Monsieur le MAIRE des signatures afférentes.

**6- Monument aux Morts**

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu’il a rencontré, il y a quelques jours, les 3 portes drapeaux de notre commune. Lors de cet entretien, il a été évoqué l’installation de 2 stèles (bloc béton achetés récemment) à installer de chaque côté du Monument aux morts. Une stèle qui rendrait hommage aux anciens combattants des guerres d’Indochine et d’Afrique du Nord, et l’autre, pour les combattants morts pour la France en Opérations Extérieures cités désormais lors des cérémonies. Reste à demander un chiffrage pour deux plaques de marbre posées sur ces deux stèles.

**7-Travaux**

**Discage 2022 :**

Monsieur Le Maire expose la proposition de la commune de Bégaar pour la mise à disposition de matériel et de personnel : 108 € l’hectare au lieu de 100 € les années précédentes (augmentation carburant…).

Toutefois, Monsieur Le Maire nous informe avoir reçu, Monsieur Vincent DUCASSE qui a repris l’activité de Monsieur CADILLON, et lui avoir donné les conditions tarifaires de la commune de Bégaar. Monsieur Le Maire lui a précisé que s’il s’alignait, il pourrait faire quelques hectares cette année (5 hectares sur 25), ou sinon, la totalité du discage reviendrait pour 2022, à la commune de Bégaar.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNCIPAL valide ce principe ainsi présenté et charge Monsieur le MAIRE de signer la convention avec la commune de BEGAAR.

**Divers travaux :**

Monsieur Le Maire nous informe également que des travaux d’ordre électriques (remplacement éclairage sécurité) ont été réalisés à la salle des fêtes par l’entreprise LANNEVERE, et qu’à ce jour, il reste deux ventilateurs dans la cuisine à monter. Monsieur Le maire ajoute qu’il a relancé l’Entreprise SOMBRUN pour la pose des grilles de ventilation aux fenêtres pour le logement des écoles ; et qu’il reste à poser une serrure au portail au logement du carrefour.

Monsieur Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, prend la parole et fait un point des travaux réalisés. Il expose ce qui suit :

* Le bois des Leylandis a été déposé dans la zone biomasse en bas de Bidaou.
* Renforcement du chemin de Bignolles avec de la démolition donnée gracieusement par Jean Michel Gauzere que nous remercions vivement.
* Panneau Direction MUGRON depuis RD7 changé. Reste le second à Arnaout
* à poser.
* Elagage de branchages qui pouvaient gêner pour l’installation de la fibre.
* Réception des plaques pour étagères des archives et taille de celles- ci pour dégager le hangar.
* Début de ponçage et peinture de la structure Aire de Jeux.
* Logement Colibri : Débouchage de la VMC, sonnette du portail réparée.
* Karcher sur le parvis de l’église.
* Un cubage des peupliers du Hourquet va être rapidement nécessaire afin de consulter les éventuels acquéreurs de bois. Les prix sont actuellement très bons et il serait opportun de vendre dans l’année ou début 2023.

**8-BUDGET**

Monsieur Le Maire poursuit en informant les Conseillers Municipaux s’être entretenu avec le Président de l’ACCA, Nicolas MONDENX, afin de connaître l’état financier de cette association. Au vu de la situation financière actuelle, qui ne s’avère pas catastrophique, le montant de la subvention n’a pas lieu d’être augmentée. Donc 500 € leur seront alloués. Cependant le montant de la contribution territoriale pour dégâts des gros gibiers sera à surveiller les prochaines années et il sera, dans le cas d’une forte augmentation, nécessaire de réajuster la subvention municipale. Monsieur Le Maire et son Conseil s’engagent à leur donner un coup de pouce si besoin, l’année prochaine.

**Présentation Budget 2022 :**

Monsieur Tristan ROI, Secrétaire de Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le budget 2022, qui se répartit de la manière suivante :

 ***505 651 € en section de fonctionnement et 95 130 € en section d’investissement***



Des sommes ont été provisionnées pour les principaux gros travaux, les recettes minorées. N’est pas inscrite une éventuelle DETR pour la toiture de l’église, ni une éventuelle recette. Une ligne pour acquisition de parcelles a été prévue dans le cas où l’opportunité d’un achat se présenterait. Tristan ROI complète en disant que les bonnes marges de manœuvres du budget permettent de surabonder des comptes.

La participation au SIVU Scolaire s’élèvera cette année à environ 51 000€.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal vote à l’unanimité le Budget Primitif 2022.**

**9-Choix des Prestataires Pour Travaux 2022**

***Pour le logement du carrefour :*** Monsieur Le Maire expose les trois offres reçues pour l’installation d’une Pompe à chaleur air-eau qui remplacera l’ensemble chaudière au gaz :

Ambre Energie 14991,55 € (passage au triphasé)

Sler 13900 € (monophasé)

*Dec 12877,30 € (monophasé)*

Après délibération, l’ensemble du conseil municipal opte pour l’offre de la Société DEC, inscrit ces travaux au FEC et charge Monsieur Le Maire de la rédaction et présentation du dossier auprès du CD 40. La variante DEC pour un montage BY-pass sur le réseau d’eau chaude n’est pas retenu par le Conseil Municipal.

De plus, le MAIRE fait état des discussions en cours avec Butagaz pour finaliser la fin du contrat pour la maison du Carrefour, à savoir :

* Pompage du gaz résiduel dans la cuve au frais de la Commune.
* Restitution de la valeur de Gaz pompé aux locataires.
* Maintien de la cuve inertée en sous-terrain et isolée de tout réseau.

***Côte de Lescoulier :***Deux devis de revêtement enrobé à chaud sont proposés par Monsieur Le maire :

 Entreprise Colas 16218€ ttc

 Entreprise Eurovia 15892,56 ttc

L’entreprise EUROVIA présente l’avantage d’être titulaire du programme pluriannuel pour le marché voirie communautaire. Les coûts déplacements machines seront donc minorés.

Après délibération, et à l’unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l’Entreprise EUROVIA pour la réalisation d’un revêtement enrobé à chaud de cette côte et charge Monsieur Le Maire d’inscrire ces travaux au fond de concours CCPT subventionné à 50%.

***Toiture de l’Eglise :*** Proposition de deux devis pour désamiantage de la toiture (267m2) et pose de nouvelle tôle flammée par :

 Entreprise Bernadet/Hayet 50251,24 ttc

 Entreprise Ferreira 36930,84 ttc

Pour la nouvelle couverture, les artisans proposent des tôles « eternit » sans amiante avec soit choix d’une coloration, soit neutre comme actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l’unanimité le devis de l’Entreprise Ferreira.

Monsieur le MAIRE complète en disant qu’un dossier de demande de DETR a été déposé afin d’aider à la réalisation de ces travaux. Une partie sera en outre inscrite aux fonds de concours communautaires.

**10-DIVERS**

Monsieur Le Maire part d’une invitation de Madame Danielle KNECHT et de son compagnon pour visiter leurs chambres d’hôtes et gîte pour ce samedi 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.